



CENTRE DE RECHERCHE CLAUDE-DELORME
1, chemin de la Porte des Loges
BP 126 - LES LOGES-EN-JOSAS
78354 JOUY - EN - JOSAS CEDEX
☎ 01.39.07.62.62
Télécopie : 01.39.56.11.22

Mademoiselle Nadia MAYOUFI
16 Avenue du Général Leclerc

92340 Bourg la Reine

Les loges, le lundi 23 mai 2011

Madame,

Comme suite à nos récents entretiens, nous avons le plaisir de vous confirmer notre accord pour vous engager dans notre société sous contrat à durée indéterminée, en qualité d'Ingénieur R&D Procédés, Bioressources, Groupe V coefficient 460.

A compter du 30 Mai 2011 et sous réserve de l'obtention de votre titre de séjour, vous serez basée au Centre de Recherche Claude-Delorme aux Loges en Josas et assumerez vos fonctions d'Ingénieur Recherche et Développement, au sein du Groupe Bioressources, sous l'autorité du Responsable de Groupe, actuellement Monsieur Guiseppe PIGORINI.

MOBILITE GEOGRAPHIQUE

Compte-tenu de la structure de notre société et de la taille de la plupart de nos établissements, vous pourrez être affectée dans tout service et établissement de la société sur le territoire métropolitain au fur et à mesure des affectations qui vous seront données suivant les besoins de l'entreprise.
Une telle mutation n'entraîne pas de modification de votre contrat de travail.

REMUNERATION

Votre situation annuelle brute forfaitaire, correspondant à 213 jours de travail par an, est fixée à 44 330 € (quarante quatre mille trois cent trente euros), se répartissant de la façon suivante :

- appointements mensuels : 3 410 €
- allocation de fin d'année : 3 410 € (pour une année entière)

CONVENTION COLLECTIVE

Le présent engagement est régi par la Convention Collective des Industries Chimiques, ses annexes et avenants, ainsi que par les règlements et usages en vigueur dans nos établissements.
Cette convention collective est à votre disposition au bureau des Ressources Humaines.

DEPLACEMENTS

Dans le cadre de vos fonctions, vous pourrez être amenée à effectuer des déplacements, en France ou à l'étranger, à la demande de la Société, dans les conditions prévues par la Convention Collective et les règles en vigueur dans l'entreprise.

ZA MN

Page 1/3

PERIODE D'ESSAI

Votre contrat comprend une période d'essai de trois mois, au cours de laquelle chacune des parties pourra reprendre sa liberté dans les conditions de l'Avenant Ingénieurs et Cadres à la Convention Collective sans préavis ni indemnité.

RETRAITE A COTISATIONS DEFINIES

Après une année d'ancienneté, vous bénéficierez du régime de retraite à cotisations définies aux conditions fixées par les accords du 26 janvier et 11 juillet 1996. La cotisation correspondante est supportée par moitié par l'Entreprise et par le salarié. A titre indicatif, le taux de cette cotisation est, à ce jour, de 2% jusqu'à un plafond de Sécurité Sociale et de 5% au delà.

INVENTIONS / CREATIONS

Si dans votre emploi actuel, comme dans vos futures affectations, vous receviez une mission permanente ou occasionnelle d'études ou de recherche, ou s'il vous était confié des travaux d'études ou de recherches, les inventions que vous feriez seraient la propriété de la Société en vertu des articles L.611-7 alinéa 1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. A la première demande de la Société, vous vous engagez à signer tous les documents et à remplir toutes les formalités qui pourraient être nécessaires à l'obtention par la Société d'un brevet relatif aux inventions, à leurs améliorations et à leur exploitation commerciale.

En outre, conformément à l'alinéa 3 de ce même article L.611-7, vous vous engagez à communiquer à votre hiérarchie toute invention dont vous seriez l'auteur.

Lors d'études réalisées dans le cadre de vos fonctions, si vous étiez à l'origine d'une création pouvant être couverte par le droit d'auteur, vous transféreriez à la Société, dans le respect des dispositions du code de la Propriété Intellectuelle, les droits patrimoniaux qui lui sont nécessaires pour exercer son activité.

SECRET PROFESSIONNEL

Vous serez tenue au secret professionnel à l'égard des tiers pour tout ce qui concerne l'exercice de vos fonctions et d'une façon générale pour tout ce qui a trait à l'activité de notre Société. Vous aurez en particulier l'obligation de ne pas communiquer à quelque tiers que ce soit, toute information de quelque nature que ce soit que vous aurez recueillie à l'occasion de vos fonctions ou du fait de votre présence dans notre Société. Tout manquement aux règles du présent alinéa sera considéré comme une faute grave.

En cas de départ de la Société, vous vous engagez à restituer au dernier jour effectif de travail tout matériel, notamment, fichier ou document qui vous auraient été confiés.

VISITE MEDICALE

Le présent engagement est subordonné au résultat favorable de la visite médicale d'embauche prévue par la réglementation en vigueur.

L'entité d'accueil vous contactera pour convenir d'un rendez-vous.

CAISSES DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE

Régime retraite : CIPC – 21 rue Laffitte – 75009 Paris.

Régime prévoyance : Médéric Prévoyance – 21 rue Laffitte – 75009 Paris.

Garantie frais médicaux souscrite auprès de :

La Mutuelle Interdépartementale/Union des mutuelles du groupe Saint Germain
78 Bd Saint Germain 75005 Paris

ZA RN

DECLARATION

Le présent contrat ne prendra effet que dans la mesure où vous nous aurez fourni les éléments indiquant sans ambiguïté que vous quittez votre précédent employeur libre de tout engagement, notamment à l'égard des clauses de non-concurrence éventuellement applicables à votre situation.

Vous vous engagez à vous conformer à la discipline intérieure de la Société ainsi qu'aux consignes d'hygiène et de sécurité, conformément aux réglementations en vigueur.

Cette proposition d'engagement ne deviendra effective qu'après votre accord écrit sur les termes de cette lettre, accompagné des pièces dont la liste est jointe. A cet effet, nous vous adressons, ci-joint, un second exemplaire de cette proposition d'engagement en vous demandant, si vous êtes d'accord, de bien vouloir nous le retourner après l'avoir daté et signé sous la mention manuscrite "Lu et Approuvé", au plus tard dans les 10 jours.

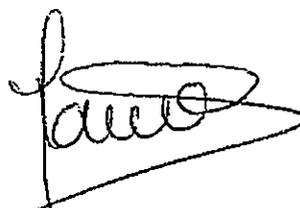
Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Fait en double exemplaire,

Signatures



Madame Nadia MAYOUFI



Pour Air Liquide,
Mademoiselle Zakia AOUCHE
Responsable Ressources Humaines